

LE BORDELAN

Port de plaisance ► Pôle d'activités ► Pôle loisir



Projet initié par :
Le Syndicat Mixte du Bordelan
Sur la commune de Anse

Aménagé par :



Contact projet :
B. RAVIER 04 72 61 50 66
En savoir + : www.serl.fr

lettre d'infos

n°2

juillet 2018

LE BORDELAN

▼ Port de plaisance ▼ Pôle d'activités ▼ Pôle loisir

Nouvel acteur au sein du Syndicat Mixte, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées s'est engagée en janvier 2017, avec enthousiasme, dans cette entreprise. Certes ce projet d'ampleur régionale de par son impact dépasse de très loin les limites communautaires, mais son rayonnement ne peut qu'irradier le val de Saône, le Beaujolais, la Métropole, et bien au-delà et bénéficier ainsi à tous.

L'espace dévolu à une zone d'activité est un facteur de développement économique, mais c'est surtout le tourisme, qui avec le port de plaisance et les activités induites sera le vrai moteur de ce site.

Il s'inscrit dans un vaste mouvement autour de l'axe Rhône Saône au sein duquel le tourisme fluvial trouve toute sa place : port de plaisance, haltes fluviales, vélo-routes...

Ces sujets sont au cœur de nos travaux avec les projets Via Saône et L'Échappée bleue Moselle-Saône à vélo, travaillés avec les intercommunalités voisines.

En matière de tourisme il faut des labels, gages de qualité et d'authenticité : Vignoble et Découverte, Pays d'art et d'histoire, et surtout Geopark Mondial Unesco en sont la preuve, mais il faut des lieux emblématiques et Bordelan est une formidable vitrine pour tout le territoire.

Daniel PACCOUD

Président de la Communauté de Communes Beaujolais-Pierres-Dorées

LES ACTIVITÉS DE PLAISANCE CONNAISSENT UNE FORTE CROISSANCE

La France compte 8 500 km de voies navigables : fleuves, canaux et rivières canalisées, dont 6 700 gérés par Voies Navigables de France (VNF).

Celles-ci sont le support de nombreuses activités fluviales récréatives et touristiques de navigation. A côté des emblématiques paquebots, des bateaux-promenades ou des péniches hôtels, **une flotte importante** (près de 4 000 bateaux de 5 à 49 mètres sur l'axe Rhône-Saône) est destinée à la navigation de plaisance individuelle.

Ainsi, les activités liées à la plaisance connaissent depuis quelques années une **forte croissance** et une évolution des comportements avec l'apparition de nouveaux usages et de nouveaux acteurs comme la location entre particuliers ou le concept de bateau partagé.

Les retombées économiques pour les territoires sont importantes : pour la seule plaisance privée, elles sont estimées à 36 millions d'euros (en 2014) sur le bassin Rhône-Saône.

Cet axe dispose en effet, en matière de tourisme fluvial et de plaisance, **d'atouts solides et variés** : patrimoine, paysages naturels mais aussi des villes renommées riches en activités. Cependant, on constate des marges de progression sur les équipements d'accueil pour répondre à la demande des plaisanciers et à leurs exigences de qualité légitime (accueil, services...).

Conscient des enjeux économiques et soucieux de la valorisation du territoire, **VNF se mobilise aux côtés des acteurs économiques du secteur et des collectivités** pour encourager et permettre la concrétisation de ce potentiel de croissance et encourager l'essor de ces activités fortement génératrices de valeur pour les territoires. Dans ce cadre, **VNF encourage le projet du port du Bordelan**, projet phare du bassin Rhône Saône, qui proposera des équipements de haut niveau adaptés aux évolutions de la demande et participant au développement touristique et économique du territoire.

Laurent Malbrunot
VNF

Le saviez-vous ?

Qu'est ce qu'un catway ?

Il s'agit d'un petit appontement flottant parcourant la longueur d'un bateau amarré, destiné à la circulation des personnes. Le catway est amarré à un ponton ou un quai.

Amarrages sur Catway

@SERL

8500 km
de voies navigables
en FRANCE

SUR L'AXE
RHÔNE/SAÔNE

4000

BÂTEAUX
DE PLAISANCE
DÉNOMBRES



© VNF DTRS/Damien Lachas



Un accueil de qualité au service des plaisanciers !

Le port de plaisance du Bordelan a pour ambition de se positionner comme **l'un des plus importants équipements fluvial de France**. De par sa situation privilégiée à proximité de l'agglomération lyonnaise et de la Bourgogne, il permettra de répondre aux besoins d'un **très grand nombre d'utilisateurs**.

Le port propose un bassin de **5,5 hectares** permettant d'accueillir les bateaux jusqu'à 20 mètres. L'accès fluvial au port se fait au nord du hameau du Colombier **1** sur la rive droite de la Saône, par un chenal de seulement 200 mètres **2**. La capitainerie sera flottante **3** et assurera un accueil de qualité au plus près des navires. **Les 350 anneaux 4** sont situés au sud du bassin et sont accessibles par des pontons de type Catway (cf. Le saviez-vous ?) équipés des fluides, de l'éclairage, de la collecte des eaux usées et de la vidéo-surveillance. Une aire de stationnement à proximité immédiate et une cale de mise à l'eau complète l'équipement **5**. Enfin, **un port à sec de 90 places 6**, une aire de carénage et des ateliers de maintenance augmente la capacité et la qualité de l'accueil.

Le bassin mais également les stationnements et le port à sec font l'objet d'un traitement paysager soigné donnant ainsi au site une dimension supplémentaire de qualité. Plus qu'un équipement technique, le port du Bordelan se veut être un **espace agréable et attractif** au service des utilisateurs, des habitants et du développement touristique.

planning

17 nov. 2016 Signature du traité de concession

01 sept. 2017 Début de l'Etude de Sécurité et de Sûreté Publique

15 nov. 2017 Validation de l'avant-projet des espaces publics en comité technique de suivi

12 mars 2018 Arrêté préfectoral modificatif relatif à l'aménagement de la plateforme

Fév. / mars 2018 Travaux de débroussaillage et mise en place des mesures compensatoires

Mai / sept. 2018 Études techniques de projet précises

NOV. 2018 Validation définitive du projet par le Syndicat Mixte

F i n 2018 Etude hydraulique et dépôt de la demande de modification du PPRI

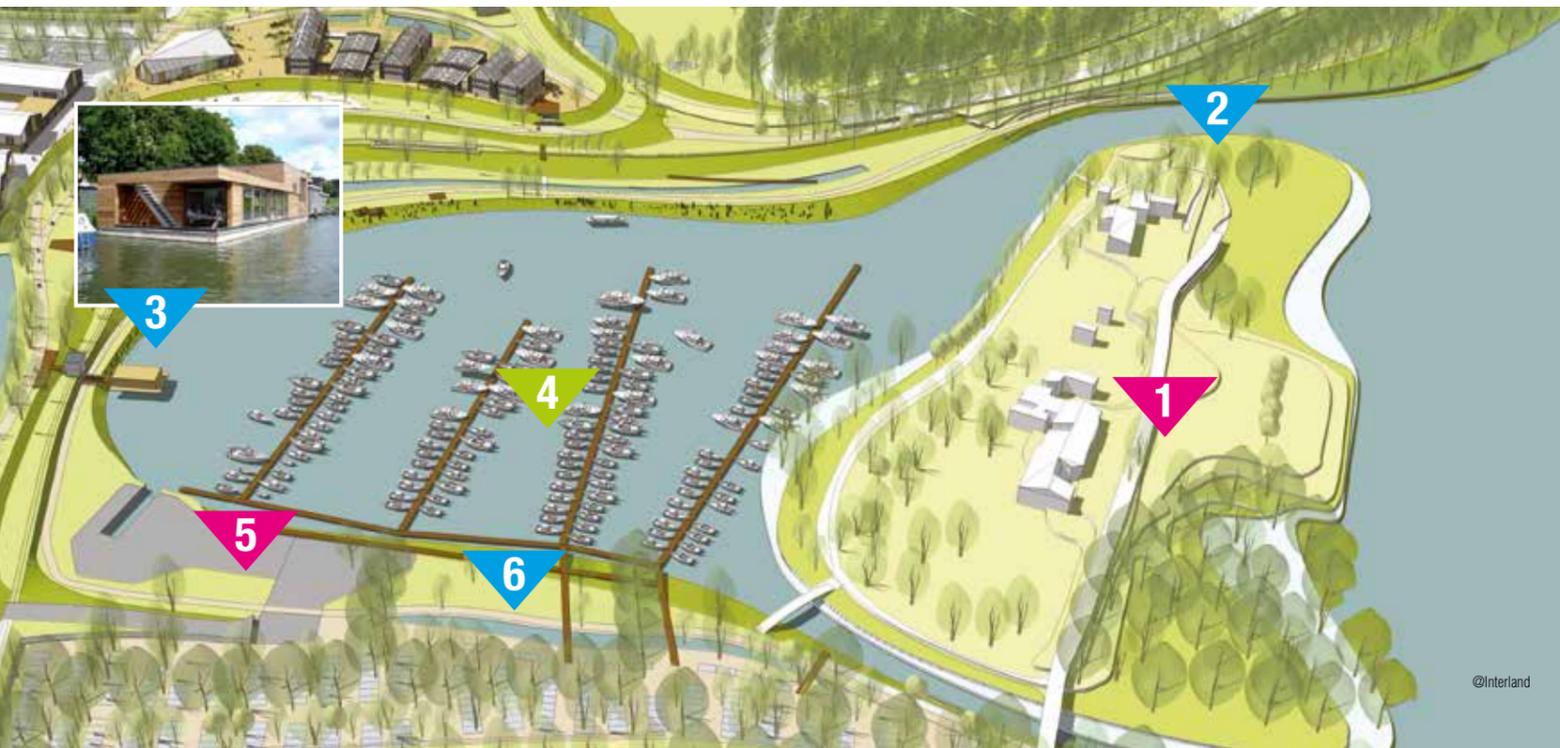
M a r s 2019 Début des travaux de terrassement

F i n 2019 Approbation du dossier de réalisation de la ZAC

2020 Creusement du bassin et travaux d'aménagement

2022 Ouverture du port

2023



©Interland